



Compte rendu de la séance
du mercredi 09 mars 2022

Secrétaire de la séance :
Jean-Marc AUSTRUY

Présents :

Laurence Leroy, Cauhapé Martine, Michel Possamai, Lucette Terrasson, Arroyo Frédéric, Jean Marc Austruy, Frédéric Cesbron, Véronique Daumec, Lionel Faugère.

Excusé : Jérôme Trolliet.

Délibérations du conseil :

Convention - Mise à disposition - Maison de santé - Mme GENSAC - Sage-femme
(DE 2022 06)

Madame le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Santé Communale de Gornac pour :

GENSAC Delphine,
Sage-Femme,

occupera le « cabinet infirmiers/sage-femme» les demies-journées suivantes :

- Lundi après-midi
- Jeudi matin

à compter du 1 Avril 2022, le montant de la redevance mensuelle est de 100€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de donner son accord à Madame le Maire pour la signature de cette convention.

Résultat du vote :
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délégué au SIRP - Mr POSSAMAÏ (DE 2022 07)

Vu la DE_2020_020 nommant Madame MARAN PERROMAT Mayder déléguée au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauge,

Vu la démission du conseil municipal de Madame MARAN PERROMAT Mayder en date du 18 février 2022,

Considérant les statuts régissant le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauge, la Commune doit désigner 4 délégué(e)s,

Considérant la nécessité de remplacer Madame MARAN PERROMAT Mayder,

Madame le Maire, Laurence LEROY, demande s'il y a des candidats pour la fonction de 4^{ème} élu(e) au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauge

Monsieur POSSAMAÏ Michel se porte candidat pour représenter la Commune de Gornac au SIRP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, de déléguer Michel POSSAMAÏ au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) du Haut Benauge.

Résultat du vote :
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Remplacement d'agents nommés sur des emplois permanents (DE 2022 07 BIS)

Madame le Maire indique que suivant l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels afin d'assurer le remplacement momentané de fonctionnaires recrutés sur des emplois permanents, temporairement indisponibles pour diverses raisons.

Depuis le 8 août 2019, la liste des causes d'indisponibilité qui justifient le recours à un agent contractuel pour remplacer un fonctionnaire a été allongée par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. L'octroi d'un des congés prévu par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 fait partie des hypothèses retenues.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de prendre une délibération de principe concernant l'éventualité d'un remplacement par un contractuel sur un poste d'agent permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise Madame le Maire à signer les contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Création poste adjoint administratif 1ère classe suppression poste adjoint administratif 2ème classe:

Madame le Maire indique au conseil municipal que cette délibération ne peut pas être prise dans la mesure où le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ne nous a pas transmis les informations demandées quant à la situation (échelon - grade) de Mme Claude Roboam.

Communauté de Communes rurale de l'Entre deux Mers:

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué

- aux ressources humaines : Martine Cauhapé est nommée.
- à l'urbanisme : Jean Marc Austruy est nommé.

SIRS dissolution:

Madame la Préfète de la Gironde nous a informés par courrier du 25 février 2022 de la dissolution du syndicat intercommunal pour le ramassage des enfants fréquentant le collège de Sauveterre de Guyenne.

“Conformément à l'article L5212-33 du code général des collectivités territoriales, la dissolution du syndicat peut être demandée par délibérations motivées d'une majorité de ses communes membres. Dans ce cas, le préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation pour décider des suites qu'il souhaite donner à cette requête. En l'espèce il a été constaté que 13 des 18 communes membres du syndicat se sont prononcées en faveur de la dissolution au regard du transfert de la compétence transport à la région et de la réduction de l'action du syndicat. Au regard de ces éléments, Madame la Préfète a émis un avis favorable à la demande de dissolution.

Celle-ci pourra être effective le 30 juin 2022.

Bibliothèque Moulin du Haut Benauge:

Madame le Maire rappelle que Madame Adelina Ortuno va prendre sa retraite au mois d'août 2022. Avant de recruter, il serait souhaitable de redéfinir le poste et les horaires affectés (actuellement 26 h à la médiathèque - 9 h à l'agence postale communale)

On peut se poser la question d'intégrer quelques heures pour l'animation du moulin du Haut Benauge (4 h par mois ...l'été) ou plus sachant que les heures effectuées le dimanche sont doublées en récupération.

Moulin du Haut Benauge:

Le Moulin n'a pas été ouvert au public depuis quelques années. Michel Possamai et Jean Marc Austruy proposent de faire une visite pour constater l'état actuel et envisager éventuellement un nettoyage. Martine Cauhapé est chargée de se renseigner sur les règles de sécurité à mettre en place pour les visites.

Vidéo surveillance:

La question s'est posée d'équiper les locaux municipaux Esplanade Fongrave de vidéo surveillance. Il est nécessaire de demander une autorisation et d'apposer des panneaux à l'entrée du village.

Les vitres des locaux communaux (salle des fêtes- salle Pierre Perromat - bibliothèque) vont être changées, le coût sera pris en charge par l'assurance.

Adjoint technique:

Monsieur Nicolas Dupart, adjoint technique, est en arrêt maladie jusqu'au 4 avril 2022. L'entretien de la commune n'est plus assuré malgré toute la bonne volonté de Michel Possamai. Il est indispensable et urgent de prévoir son remplacement.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de prendre une délibération de principe concernant l'éventualité d'un remplacement par un contractuel sur un poste d'agent permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise Madame le Maire à signer les contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.”

Madame le Maire indique qu'elle et les adjoints rencontreront Monsieur Philippe Castaing pour un remplacement éventuel et détermineront le nombre d'heures à effectuer ainsi que les travaux qui lui seront confiés.

Permanence élection présidentielles le 10 avril et le 24 avril 2022:

Le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes

- Matin de 8 h à 12 h : Jean Marc Austruy, Michel Possamai, Frédéric Arroyo,

de 12 h à 15 h : Véronique Daumec, Lionel Faugère,

- Après-midi de 14 h à 19 h : Martine Cauhapé, Lucette Terrasson, Frédéric Cesbron.

Madame le Maire sera présente toute la journée.

Ukraine:

A la suite des événements dramatiques qui ont lieu actuellement en Ukraine, le conseil municipal souhaite apporter son soutien.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de Gironde “les conditions matérielles pour assurer la collecte en Gironde et l'acheminement des dons de matériel de manière fiable ne sont pas réunies à ce stade”

Madame Martine Cauhapé propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'urgence à la Croix Rouge.

La préfecture a demandé à toutes les collectivités de procéder au recensement des hébergements (sur la base du volontariat) qui pourraient être mis à disposition par les habitants.

Madame Lucette Terrasson propose de mettre à disposition le logement de l'école. Monsieur Jean Marc Austruy indique que de nombreuses personnes souhaiteraient participer à la remise en état de ce logement et que cela serait un projet fédérateur pour la commune.

Madame le Maire est chargée de vérifier l'éligibilité de ces travaux à une aide de l'Etat.

Un drapeau ukrainien sera installé sur la façade de la mairie.

Kit solaire:

Madame le Maire rappelle que Monsieur Didier Lamouroux lui a indiqué qu'il y avait une "cagnotte" d'un montant de 2 528 euros (négociée avec la société Monkit solaire lors d'installations privées) destinée à la commune pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une toiture communale. La pose pourrait être réalisée avec l'aide des Répartou.

Répartou:

Les membres de cette association procéderont à une démonstration d'une trottinette électrique sur l'esplanade, le conseil municipal est invité à cette présentation et au moment convivial qui suivra.

Demande de dérogation pour scolarisation à Targon:

Mme Labrousse, future habitante à Gornac, souhaiterait bénéficier d'une dérogation pour inscrire sa fille à l'école de Targon. Le conseil municipal rappelle que la commune par le biais du SIRP du Haut Benauge assure la scolarisation et la cantine aux enfants de la commune et privilégie cette solution.

La charge financière demandée par une autre commune lors d'une inscription d'un enfant non domicilié sur son territoire ne sera pas supportée par la commune de Gornac.

Fête:

Après deux années où il n'a pas été possible d'organiser de rencontres de la population dans le cadre d'une fête municipale, il serait souhaitable de réfléchir à la mise en place d'une manifestation cet été pour recréer du lien entre les habitants.

SELACQ Salon des élus locaux et agents publics de la Nouvelle Aquitaine:

Les conseillers municipaux qui souhaitent participer à ce salon qui aura lieu les 30 et 31 mars devront s'inscrire rapidement.

ARKOLIA:

Madame le Maire indique que la société Arkolia souhaite avoir une réponse définitive sur la construction d'une halle solaire à l'Esplanade Fongrave.

Les membres du conseil municipal argumentent sur ce dossier. Il est procédé au vote : 2 conseillers sont favorables à ce projet, 8 s'abstiennent. La construction de la halle est abandonnée.

La séance est levée à 21 h.